Programme de Rénovation Urbaine des Clairs-Soleils - Participation des habitants - Convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture - Versement de subventions

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le Conseil Municipal a adopté le 22 juin 2006 une convention triennale fixant les conditions dans lesquelles la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils anime et réalise des actions de communication et de participation des habitants autour du programme de rénovation urbaine (PRU) de Clairs-Soleils.

Ces interventions s'inscrivent notamment dans le champ d'action mis en œuvre par la MJC au titre de son agrément de centre social délivré par la CAF.

Ainsi, la Ville de Besançon a versé chaque année une subvention de 22 850 € à la Maison des Jeunes et de la Culture au titre du Programme de Rénovation Urbaine pour soutenir des actions d'accompagnement des habitants autour des transformations du quartier et de l'appropriation du projet.

En contrepartie de cette subvention, la Ville a bénéficié des subventions de l'ANRU et de Grand Besançon Habitat, à hauteur de 25 % chacune.

Fin 2008, la convention PRU entre la Ville, l'ANRU et les autres partenaires financiers est arrivée à son terme.

La MJC poursuivant ses actions de communication et d'accompagnement sur le terrain, il est proposé aujourd'hui d'adopter une nouvelle convention pour l'année 2010 avec cette dernière. Cette convention présente les actions que l'association entend engager au cours de l'année 2010 et définit les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon participe au financement du programme d'actions.

La MJC de Clairs-Soleils met en oeuvre et anime des actions de communication et d'accompagnement du processus de transformation du quartier à destination des habitants.

A ce titre, elle anime un atelier urbain qui réunit régulièrement les partenaires de terrain pour partager l'information et construire des actions en concertation avec les habitants du quartier, les partenaires étant des relais des publics qu'ils rencontrent dans leurs missions.

Par ailleurs, la MJC organise et encadre des animations mises en place lors d'évènements marquants tels que les premières pierres, les inaugurations, etc.

Elle participe à l'organisation de l'accueil des nouveaux habitants pour favoriser leur intégration dans le tissu social du quartier (création d'un kit «nouvel habitant» et travail avec le Conseil Consultatif des Habitants sur la mise en place d'un processus de distribution du kit), mais aussi à l'organisation d'un concours pour choisir le nom de la nouvelle place centrale du guartier.

Elle s'inscrit également dans un travail pédagogique de sensibilisation aux questions relatives au renouvellement urbain et à l'environnement en direction d'un public scolaire : volonté d'investir un groupe d'enfants dans l'aménagement du parc, participer à son appropriation et à sa préservation.

Enfin, elle organise un travail avec les habitants sur les activités commerciales et la création d'entreprises, faisant le lien avec les futures cellules commerciales de la place.

Compte tenu des actions qu'elle développe, il est proposé de verser à la MJC une subvention de 22 850 €.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2010 au chapitre 65.824.6574.3606.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention 2010 avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils
 - se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 22 850 € à cette association au titre de l'année 2010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.